

LA POPULATION DE THOISSEY AUX XVIII^e et XIX^e SIECLES

ETUDE DE DEMOGRAPHIE HISTORIQUE

par Alain BIDEAU.

Depuis une dizaine d'années, de nombreuses monographies sont parues et deux importantes études ont été entreprises : une enquête de l'INED, sur la population de la France de 1670 à 1829 dirigée par L. Henry, et un sondage sur 400 paroisses anglaises de 1538 à 1837 conçu par le groupe de Cambridge. De plus, des travaux récents ont ouvert l'ère de la démographie urbaine : la thèse de M. Garden (1) sur Lyon au XVIII^e siècle et l'étude de M. Lachiver (2) sur Meulan (1600-1870).

Dans la région lyonnaise, nous ne sommes pas encore au stade des « rendements décroissants » et l'ère des monographies, travail modeste, méticuleux et ingrat ne fait que débiter. Notre dessein était d'étudier une petite ville et de dépasser la date de 1789, qui pour l'historien-démographe n'a pas de raison d'être. La Dombes étant une de ces régions où l'histoire démographique attend ses pionniers, nous avons décidé d'entreprendre l'étude de Thoissey, deuxième ville de la Principauté de Dombes. Pour cela, nous avons défini les caractères démographiques et essayé de comparer nos résultats avec les monographies déjà publiées. Limitée, initialement, à une seule ville, notre étude a dû être prolongée par des sondages multiples dans une vingtaine de paroisses.

(1) M. Garden, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, Centre d'histoire économique et sociale de la Région lyonnaise, 1970, 772 p.

(2) M. Lachiver, *La population de Meulan du XVII^e au XIX^e siècle (vers 1600-1870)*, *Etude de démographie historique*, Seinen 1969 339 h

I - SOURCES ET METHODE

Cette étude a été élaborée principalement à partir des registres paroissiaux. Nous avons travaillé sur les originaux conservés aux archives communales de Thoissey. Le deuxième exemplaire déposé aux archives départementales de l'Ain n'a été utilisé que pour compenser les lacunes de la minute communale.

Nous avons suivi scrupuleusement la méthode préconisée par M. Fleury et L. Henry dans leur «Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état-civil ancien» (3). Une fiche a été faite pour chaque acte de baptême, de mariage et de sépulture de 1739 à 1840. De plus, pour effectuer l'étude de la mise en nourrice et pour rechercher l'origine exacte des conjoints, nous avons systématiquement dépouillé les registres paroissiaux de 20 communes entre 1740 et 1789. Les registres de l'Hôtel-Dieu de Thoissey ont été également utilisés pour la période 1783-1791 et 1793-1840. Finalement, au terme de notre dépouillement, nous nous sommes trouvés en possession de près de 14 000 fiches nominatives.

II - VUE GENERALE

1 - Le cadre géographique et urbain.

Thoissey est une ville au territoire exigu (134 hectares), située à 1 km de la Saône et sur la Chaloronne, à 30 km au nord de Trévoux, à 15 km au sud de Mâcon et à 34 km à l'ouest de Bourg.

(3) Fleury M. et Henry .. *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état-civil ancien*, I N E D, 1965, 182 p.

Une partie de la population (4) est composée d'ecclésiastiques, nobles et gens de justice. Avant la suppression du bailliage en 1772, le monde de la justice formait un groupe important : avocats, procureurs, conseillers. .

Les professions libérales sont également bien représentées : 3 médecins, 2 chirurgiens, 2 apothicaires, 4 notaires, de nombreux maîtres d'école et les professeurs du collège. Mais Thoissey est surtout une ville marchande qui a toujours vécu du commerce et de l'artisanat, et qui n'a jamais rassemblé plus de 10 % de la population active masculine dans l'agriculture et la pêche.

2 - Naissances, Mariages, Décès.

Le mouvement interdécennal des naissances montre des flux et des reflux. En 1740-1789, la moyenne annuelle des naissances est d'environ 45 ; elle monte progressivement pour atteindre le chiffre record de 54 naissances annuelles pour les deux décennies 1785-1794, 1790-1799. Elle retombe ensuite pendant 15 ans pour se fixer à 48 naissances. Une remontée se manifeste de 1805 à 1819 (54 naissances), puis c'est la chute progressive de 1815 à 1839, où l'on retrouve 45 naissances.

La moyenne décennale des sépultures décroît assez régulièrement de 1740 à 1774. Puis elle augmente, passe par un premier maximum en 1775-1784 (48 décès) et par un second de même valeur en 1790-1799. Durant la première moitié du XIXe siècle, la mortalité se maintient à un niveau assez élevé,

(4) La population de Thoissey est connue à diverses dates grâce aux dénombrements :

1764 : 241 feux, Expilly, *Dictionnaire géographique, Dombes* T. II, p. 664.

1786 : 1283 habitants, Amelot de Chaillou, *Dénombrement du Duché de Bourgogne et des pays adjacents*.

1806 : 1377 habitants, Bossi, *Statistiques de l'Ain*, 1808, p. 225.

elle décroît à partir de 1800 jusqu'en 1820, puis elle oscille et augmente à nouveau.

La croissance des mariages semble suivre celle des naissances au cours du XVIII^e siècle. Mais à partir de 1820, nous assistons au mouvement inverse, baisse des naissances et augmentation des mariages.

Deux périodes ont été choisies : 1740-1789, 1790-1839, pour l'étude des mouvements saisonniers. Pour les mariages, les interdits religieux sont respectés tout au long du XVIII^e siècle, et les mois de décembre et de mars font apparaître des creux très prononcés. Les mois de novembre, février et janvier concentrent 53 % des unions. Après 1790, les règles de l'Eglise sont moins observées. Les mariages sont toujours concentrés sur trois mois (novembre, février et janvier), cependant la courbe tend à être moins contrastée au fur et à mesure qu'on avance dans le XIX^e siècle. L'analyse des cycles hebdomadaires de la nuptialité montre que 67,7 % ont été contractés un mardi, 11,2 % un lundi et seulement 2,4 % le vendredi. Le samedi et le dimanche sont au contraire les jours où l'on se marie le moins (respectivement 1,9 % et 1 %).

Pour les conceptions, l'observation des indices montre qu'au XVIII^e siècle, le mois de mai vient en tête, tandis que juillet, août et septembre sont les moins propices aux conceptions. La ligne générale ne change pas durant les deux périodes. Ce mouvement saisonnier (« maximum de printemps » précoce et « maximum secondaire d'hiver ») est le même que celui qui a été observé à Argenteuil et à Coulommiers, mais il s'écarte de ceux qui ont été trouvés à Thezels et Saint-Sernin, à Crulai et au Mesnil-Theribus.

La grande pointe de mortalité se situe d'août à octobre, septembre l'emportant très nettement. Le printemps et le début de l'été (de mai à juillet) apparaissent comme des périodes de très faible mortalité, ainsi que les mois de novembre et de décembre. D'une période à l'autre, il n'y a que de très faibles variations. La courbe des décès dessine le même mouvement : à Thoisy

« Ancien Régime démographique » se prolonge jusqu'en 1840.

3 - Instruction. - Illégitimité.

Le degré d'instruction a été étudié en calculant la proportion de garçons et de filles qui signent les actes de mariage. Les progrès de l'instruction sont très nets entre 1740 et 1839 ; chez les hommes, on passe de 44 % à 85 % d'époux sachant signer, chez les femmes de 25 % à 74 %. A la veille de la Révolution, 3 hommes sur 5 et 1 femme sur 3 signent leur acte de mariage, vers 1830, 75 % des hommes et 65 % des femmes. Ces résultats situent Thoissey au-dessus de la moyenne calculée d'après l'enquête de Louis Maggiolo pour l'ensemble de la France (5), et peuvent s'expliquer par l'existence d'un très important Collège royal et des écoles de filles et de garçons dès le début du XVIII^e siècle.

Il y a peu de naissances hors du mariage avant la Révolution, 33 pour 2 462 baptêmes, soit 1,34 %. A partir de 1790, la proportion augmente brusquement puisqu'on passe de 2,02 % en 1790-1799, à 3,12 % en 1800-1809, pour atteindre 5 % en 1810-1819. Cette montée progressive des naissances illégitimes est liée à une poussée d'immoralité et à un moindre respect de la morale chrétienne, mais la proportion particulièrement faible ne permet pas d'opposer la moralité des villes à la moralité des campagnes.

4 - Mobilité de la Population.

A partir des actes de mariage qui représentent la source essentielle pour l'étude des migrations, nous avons établi un fichier pour chaque union.

(5) Fleury M. et Valmary P. « Les progrès de l'instruction élémentaire de Louis XIV à Napoléon III d'après l'enquête de Louis Maggiolo », in *Population*, 1957, I, p. 71-92

Les curés de Thoissey apportèrent à leur tenue un soin satisfaisant, et l'origine des conjoints étrangers est presque toujours mentionnée, soit directement par l'indication de leur lieu de naissance, soit indirectement par la publication des bans dans les paroisses des époux. L'indication du domicile des parents permet également de connaître très souvent le lieu de naissance des époux. Les origines inconnues sont relativement peu nombreuses, grâce aux sondages et aux vérifications opérés dans une trentaine de registres paroissiaux. Les registres de sépulture indiquent de multiples fois l'origine des décédés, et la confrontation des deux sources révèle le lieu de naissance, de nombreux époux dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

Nous avons dressé une série de cartes pour délimiter la zone géographique où s'exerce la mobilité et classé les origines en 6 catégories. Le tableau suivant rassemble les résultats pour la période 1739-1840.

	1739-1789	1790-1840
A - Origine des épouses		
Thoissey	42,9 %	54,8 %
Rayon 0 - 25 km	37,3	34,6
Plus de 25 km	6,2	10,6
origine inconnue	13,6	
	=====	=====
	100	100
B - Origine des époux		
Thoissey	25,9	26,6
Rayon 0 - 25 km	45,1	47,3
Plus de 25 km	19,3	26,1
origine inconnue	9,7	
	=====	=====
	100	100

La Révolution française n'apporte que peu de changements : 40,7 % de conjoints nés à Thoisse y au lieu de 34,4 %. La stabilité de la répartition de l'origine des conjoints est le fait le plus marquant. Le pourcentage d'origine inconnue en 1740-1789, ne permet pas de considérer les très faibles nuances entre les deux périodes comme significatives. Tout au plus peut-on noter une légère augmentation des pourcentages au profit de la catégorie (plus de 25 km). Les différentes cartes traduisent et illustrent parfaitement le phénomène de « micro-migration » et les déplacements à plus grande échelle (6). Il est difficile de détailler l'ensemble de nos résultats dans le cadre de cette communication ; notons pourtant que les immigrants viennent principalement du Mâconnais, des paroisses orientales du Beaujolais, de la Bresse et de la Dombes. La France de l'ouest est absente, tandis que les diocèses ou départements de l'Est (Nord et Sud), du Centre et du Bassin Parisien sont représentés dans ce mouvement migratoire.

Le renouvellement des noms de famille étudié à partir de la distribution des familles à fin d'union connue et suivant l'époque du mariage, apporte une preuve supplémentaire de la mobilité de la population. Sur 141 noms portés en 1740-1789, on en retrouve seulement 45 en 1790-1839. En 1764-1789, 59 noms nouveaux apparaissent et 53 entre 1790-1814.

5 - L'Envoi des Jeunes Enfants en Nourrice (7)

En plus des dépouillements nominatifs effectués pour la seule ville de Thoisse y, nous avons travaillé sur les registres paroissiaux de vingt

(6) Voir en annexe un exemple de carte.

(7) Cf. Alain Bideau « Le phénomène de la mise en nourrice à Thoisse y-en-Dombes au XVIII^e siècle », art. à paraître.

communes entourant Thoissey (8). Ces sondages ont permis de constater que les habitants de Thoissey se comportaient comme les Lyonnais, les parisiens et les meulanais, et mettaient leurs enfants en nourrice à la campagne.

Malheureusement, il n'est pas possible de connaître le nombre des enfants envoyés en nourrice, on ne peut les dénombrer que par les registres de sépulture. Cette étude de la mise en nourrice des enfants a été entreprise pour la période 1740-1789, sauf pour les deux paroisses qui accueillent le plus grand nombre de nourrissons, où nous avons poursuivi les recherches jusqu'en 1814. Les recherches ont été fructueuses, 203 nourrissons morts à la campagne ont été ainsi retrouvés pour la période 1740-1789, et 46 pour 1790-1814. Pour 194 enfants, nous possédons des renseignements concernant la profession des parents. Comme à Meulan, ce sont essentiellement les marchands, les artisans, les avocats au parlement de Dombes, les notaires, les médecins, les bourgeois et les gens de justice qui mettent leurs enfants en nourrice.

La mise en nourrice est une des clés de la très forte fécondité des femmes de Thoissey. En ne nourrissant pas leurs enfants « le temps mort » qui suit normalement chaque conception est considérablement réduit et le retour de l'ovulation permet aux femmes de se retrouver plus rapidement enceintes. En conséquence, toute étude de démographie historique, dans le cadre d'une ville, même petite, doit s'accompagner de l'étude de tous les registres paroissiaux des communes situées dans un rayon de 10 à 20 km.

L'absence de nourrissons étrangers (23 décèdent entre 1740 et 1789 et 36 entre 1790 et 1839) et la pratique générale de la mise en nourrice seront des éléments importants dans l'explication du rythme génésique rapide des femmes de Thoissey.

(8) *Registres paroissiaux dépouillés : Saint-Didier sur Chaloronne, Mogneneins, Saint-Etienne sur Chaloronne, Gamerans, Illiat, Peyzieux, Genouilleux, Dracé, Saint-Symphorien, Bey, Montceaux, Montmerle, Abergement, Va leins, Dompierre-sur-Chaloronne, Saint-Romain, Taponas, Corcelles, Lancié, Guéreins.*

III - LES STRUCTURES DEMOGRAPHIQUES.

1 - La Nuptialité

Chez les femmes de plus de 50 ans, le taux de célibat définitif n'a pas atteint 10 %/°, et sa valeur réelle doit être proche de 6 %/° ; après 1790, la proportion double : entre 10 et 12 %/° en 1790-1839.

Le tableau suivant nous donne l'âge au premier mariage :

	Age moyen des nouveaux mariés	
	1740-1789	1790-1839
Epoux		
Ages exacts	26,2	28,2
Ages approximatifs	28,7	26,4
Ensemble (1)	27,6	27,4
Epouses		
Ages exacts	22,0	26,4
Ages approximatifs	26,5	26,2
Ensemble (1)	23,7	26,3

D'une période à l'autre, l'âge moyen des fillès augmente considérablement puisqu'on passe de 23,7 ans en 1740-1789, à 26,3 ans en 1790-1839. Dans l'ensemble les femmes célibataires se marient relativement tôt, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Des comparaisons indiquent que l'âge au mariage est inférieur d'une année au moins par rapport à la plupart des études publiées.

(1) L'âge moyen a été obtenu à la suite des corrections effectuées sur les âges approximatifs.

Le nombre de veufs et de veuves remariés reste stable ; pour les deux périodes, respectivement (45,9 ‰ en 1740-1789, 48,8 ‰ en 1790-1839) de veufs et (20,9 ‰ en 1740-1789, 22,7 ‰ en 1790-1839), de veuves se remarient. Pour les femmes, le remariage est fonction de l'âge, et surtout des charges de famille. Jusqu'à 40 ans, une veuve sur deux trouve à se remarier, et presque tous les veufs. Passé 40 ans, les femmes ne se remarient que dans la proportion de 1 sur 7, après 50 ans on en trouve encore 1 sur 10.

2 - La Fécondité (9)

L'analyse de la fécondité ne peut être envisagée sans une reconstitution systématique des familles, travail très long, mais passionnant qui nous a permis de former plus de 600 familles. Cependant les règles exigeantes de l'étude démographique nous ont obligé à éliminer de notre échantillon toutes les familles sur lesquelles notre information était insuffisante. Nous avons donc été amenés à ne considérer que les familles dont la fin d'union était connue, celle-ci représentant la seule certitude de présence. L'âge de la femme étant une donnée fondamentale, nous avons limité notre étude aux familles de type I A et II A (date de naissance connue et approximativement connue, date de fin d'union connue).

Ainsi les deux types les plus utiles se répartissent comme suit :

- 227 familles de type I A dont 133 complètes ;
- 155 familles de type II A dont 105 complètes.

Pour éviter d'utiliser de trop petits échantillons, 1790 a été choisie comme date charnière, ce qui permettait d'étudier deux périodes de 50 ans.

(9) L'analyse démographique a permis d'étudier en profondeur la fécondité ; mais le cadre de cette communication ne permettait que de présenter les principaux résultats ; Cf. Alain Bideau « Thoissey : une fécondité exceptionnelle », article à paraître.

L'étude de la fécondité légitime a donné des résultats tout à fait étonnants. Les taux expriment la fécondité la plus élevée jamais calculée auparavant (voir la figure 1 en annexe).

Femmes mariées en :	Age observé de la femme :						
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
1740-1789							
MI A	0,678	0,624	0,546	0,440	0,328	0,137	0,003
1790-1839							
MI A	0,609	0,535	0,385	0,324	0,229	0,103	0,004

La comparaison avec d'autres monographies nous montre que pour la période 1740-1789, les taux de fécondité légitime demeurent très élevés à tous les âges (figure II). La fécondité canadienne qui est toujours présentée comme un maximum est largement dépassée jusqu'à 30 ans, ensuite la baisse est plus marquée à Thoissey.

Les taux de fécondité des femmes de 20-24 ans, 25-29 ans sont supérieurs à ceux des femmes de Saint-Aubin, La Guerche et Saint-Méen (10). Ce résultat est d'autant plus intéressant que les trois paroisses d'Ile-et-Vilaine présentent un taux de fécondité plus fort que partout ailleurs. A l'opposé, la fécondité de Thézels - Saint-Sernin (11) et de Bilhères d'Ossau (12) paraît bien faible. Pour la période 1790-1839, Thoissey se distingue encore par un niveau

(10) Pierre GOUBERT, *Legitimate fecundity, and infant mortality in France during the eighteenth century : a comparison*, in *Daedalus*, 1968, p. 593-603. BLAYO Yves, *Annales de démographie historique*, 1969, p. 191-213. *Présentation critique des trois monographies*.

(11) VALMARY Pierre, *Familles paysannes au XVIIIe siècle en Bas Quercy. Etude démographique*, Paris, PUF, 1965, *Travaux et documents*, Cahier n° 45, 192 p.

(12) FREZEL-LOZEY Michel, *Histoire démographique d'un village en Béarn : Bilhères d'Ossau, XVIIIe-XIXe siècles, Etude d'économie basco-béarnaise*, T. VI, éd. Bière, Bordeaux, 1969, 291 p.

élevé de la fécondité des femmes de 15-19 ans, 20-24 ans ; la chute à partir de 25 ans est progressive et non brutale. La baisse de fécondité entre les deux périodes semble indiquer qu'une tentative timide de contrôle des naissances est en train de s'installer. Le phénomène apparaît mince quand on mesure la proportion des couples encore fertiles à 30-34 ans : 88 %/° des couples en 1740-1789, 73 %/° en 1790-1839.

La très forte fécondité des femmes de Thoissey est due essentiellement à 3 facteurs :

- 1) la mise en nourrice,
- 2) l'âge au mariage relativement bas et à une durée de fécondité assez longue,
- 3) la très forte mortalité infantile et juvénile.

3 - Dimension de la Famille - Espacement des Naissances.

La proportion des conceptions prénuptiales s'établit à 10,4 %/° pour la période 1740-1789. L'année 1790 marque un tournant, entre 1790-1839 20 %/° des enfants sont conçus avant le mariage. Il est remarquable de constater que l'accroissement du nombre des conceptions prénuptiales est suivi parallèlement par l'augmentation des naissances illégitimes.

L'intervalle moyen entre le mariage et la première naissance pour les enfants conçus dans le mariage seul est de 14,5 mois en 1740-1789, et de 14,4 mois en 1790-1839.

Pour l'ensemble des femmes observées, l'intervalle moyen entre le premier et le deuxième accouchement se situe à 19,4 mois pour la période 1740-1789 et à 21,8 mois pour la deuxième période. Le cas de Thoissey est très intéressant, car les femmes ont des grossesses beaucoup plus rapprochées que celles de Crulai (26,0 mois) (13) ou même que celles des femmes cana-

diennes (22,5 mois) (14). L'étude de nos familles montre qu'il existe des femmes à rythme rapide et régulier, et des femmes à rythme plus ou moins lent. A Thoissey, les deux types coexistent mais le premier domine. Près de 40 % en 1740-1789, de femmes accouchent pour la deuxième fois moins de 15 mois après la naissance de leur premier enfant, et 55 % moins de 18 mois après.

L'étude des intervalles successifs dans une même famille (familles de 6 enfants et plus) met en évidence le rôle du rang de naissance.

Intervalles Moyens en Mois.

Mariages	1-2	2-3	3-4	4-5	Anté pénult.	Avt dern.	Dernier
1740-1789	17,2	19,8	22,4	21,3	23,8	26,0	30,9
1790-1839	18,9	22,8	24,9	23,6	25,4	29,3	34,1

En 1740-1789, 37,5 % des familles complètes comptent 10 enfants et plus. C'est un résultat intéressant qui dépasse les chiffres les plus élevés connus : M. Lachiver (15) nous propose 32 % en 1660-1739, 18 % en 1749-1789, et à Saint-Méen (16) on trouve 25 %. Au XVIII^e siècle, ils ne peuvent être comparés qu'aux pourcentages proposés par M. Garden : le sondage effectué dans la paroisse populaire de Saint-Georges donnait 79 familles de 10 enfants et plus sur 240, soit 32,9 % en 1750-1774.

(13) Etienne Gautier, Louis Henry. *La population de Crulai, paroisse normande, étude historique*, Paris, PUF, 1958, Travaux et Documents, Cahier n° 33, 270 p.

(14) Jacques Henripin. *La population canadienne au début du XVIII^e siècle. Nuptialité, fécondité, mortalité infantile*, Paris, PUF, 1954, Travaux et documents, Cahier n° 22, 131 p.

(15) Marcel Lachiver, *op. cit.*

(16) Pierre Goubert, *op. cit.*

4 - La Mortalité.

L'importance des courants migratoires et la pratique de la mise en nourrice rendent très difficile l'étude de la mortalité dans le cadre d'une ville même petite. Cependant, le bon enregistrement des décès d'enfants, les sondages effectués dans une vingtaine de paroisses nous ont également permis d'apprécier la mortalité infantile et juvénile.

De 1740 à 1764, 294 enfants sur 1181 nés à Thoissey sont décédés avant un an, soit un quotient de mortalité infantile de 249 ‰. On note une augmentation due aux crises épidémiques entre les deux périodes : de 1765 à 1781, 346 enfants sont morts dans leur première année sur 1281, soit 270 ‰. Ce qui est le plus surprenant, c'est le niveau très élevé de la mortalité infantile jusqu'en 1814 au moins. Pour la période 1790-1814, on trouve 219 ‰ et 179 ‰ pour 1815-1840.

La mortalité infantile est donc très sévère à Thoissey, et correspond à la forte fécondité. Mais le niveau redoutable de la mortalité des enfants de 1 à 4 ans va réduire encore le nombre des survivants. (40 ‰ de décès à 5 ans pour la période 1740-1789).

5 - Les Causes de Morbidité au XVIII^e siècle.

L'étude de la correspondance du docteur Lorin rassemblée dans le fonds de la Société Royale de Médecine (17) nous a permis de dresser un

(17) Cf. Jean Meyer. *Une enquête de l'Académie de médecine sur les épidémies 1774-1794*, *Annales E.S.C.*, 1966, n° 4, p. 729-749.

Jean Meyer, *L'enquête de l'Académie de médecine sur les épidémies, 1774-1794, Etudes rurales*, 1969, n° 34, p. 7-69. ; Peter J.P., *Malades et maladies à la fin du XVIII^e siècle*, *Annales*, 1967, n° 4, p. 711-751. ; Peter J.P., *Les mots et les objets de la maladie. Remarques sur les épidémies et la médecine dans la société française de la fin du XVIII^e siècle*, *Revue historique*, n° 499, juillet-sept. 1971, p. 13-38.

tableau de la morbidité de 1775 à 1786. Le phénomène épidémique est alors apparu comme le grand responsable des pointes de mortalité.

Si l'on veut faire une synthèse provisoire de nos recherches, on peut dire que trois maladies sévissaient à Thoissey à l'état endémique et provoquaient de très nombreux décès :

- les fièvres typhoïdes et paratyphoïdes qui sont plus endémiques qu'épidémiques ;
- les fièvres paludéennes qui atteignent une très grande fraction de la population ;
- la variole qui est le principal responsable de la mortalité infantile et juvénile.

CONCLUSION

Thoissey, une Fécondité exceptionnelle !

L'analyse des structures démographiques a révélé des « attitudes urbaines » originales, en particulier la très forte fécondité. Cette étude nous a permis de mettre en évidence un des facteurs fondamentaux de la démographie française, du XVIII^e siècle et du XIX^e siècle : la diversité régionale. Il semble que les caractères démographiques de toute population prennent naissance dans leur contexte économique et social.

=====

DISCUSSION

M. Léon remercie M. Bideau de sa communication. Par son travail, M. Bideau a fait preuve, à la fois des qualités du démographe, du mathématicien, de l'historien et même du médecin. Il est rare qu'une recherche de démographie historique soit aussi complète, notamment pour l'étude de la fécondité.

La première question posée par M. Bonnin, concerne l'hypothèse d'une absence de stérilité pendant l'allaitement. (Est-on jamais sûr qu'une mère allaitait son enfant, même si celui-ci n'est pas envoyé en nourrice ?)

M. Bideau cite un certain nombre d'exemples, où des femmes non stériles pendant l'allaitement concevaient à nouveau. M. Bonnin se demande si une nouvelle conception ne pouvait pas s'expliquer par une suspension de l'allaitement décidée par une mère fatiguée. M. Bideau pense que quand le cas se produit, l'enfant mal alimenté, en meurt. M. Garden rappelle qu'au XVIII^e siècle il n'était pas d'usage d'utiliser les services d'une nourrice à domicile, contrairement au XIX^e siècle. M. Bonnin pense qu'après la Révolution, la fécondité illégitime est en augmentation et que cela peut s'expliquer, en partie, par une influence plus faible du curé. Pour cette étude, M. Bideau se base essentiellement sur les conceptions prénuptiales, plus révélatrices à son sens, que les naissances illégitimes. Madame Bornarel rappelle que la loi est moins dure, moins défavorable aux « filles-mères ». M. Bideau précise toutefois, qu'à Thoissey, les filles-mères ne trouvent pas à se marier, sur place, au moins. A une question de M. Chagny, M. Bideau répond qu'il n'y a pas d'abandon d'enfants à Thoissey. Ce phénomène est caractéristique des seules grandes villes (Lyon ou Grenoble) M. Chagny pensait qu'un grand nombre d'abandons aurait pu influencer sur les taux de fécondité en les abaissant.

Le débat s'oriente ensuite sur la nuptialité. M. Durand précise

que les aires de mariage ne sont pas circulaires mais géographiques. C'est ainsi que dans le Revermont, les relations matrimoniales s'organisent au long d'un axe Nord-Sud. Dans d'autres régions, on voit apparaître le rôle capital d'une rivière. C'est ainsi que le Rhône constitue une barrière nette. La Saône, elle, n'est pas une limite au mariage mais une limite pour la mise en nourrice des enfants.

Des questions posent enfin le problème de la dimension réelle des familles. M. Durand demande si l'on peut connaître la taille d'une famille, combien d'enfants autour de la table (au bout de 10, de 20 ans de mariage ?) Qu'est-ce que la famille réelle ? M. Garden répond que cette question ne concerne que les milieux ruraux parce qu'en ville les ménages n'élèvent pas leurs enfants, mais les placent en nourrice ou en apprentissage, (les villes apparaissent souvent comme « vides d'enfants ») M. Lorcin, pour reconstituer les familles, se baserait sur les recensements au moins pour la première moitié du XIXe siècle, mais M. Bideau explique que le premier recensement dont on dispose est celui de 1891. M. Garden précise que la reconstitution des familles n'est jamais parfaite, l'historien perd de vue en général, un quart des enfants de 10 à 20 ans, sans qu'il lui soit possible d'affirmer leur mort ou leur établissement en dehors de la ville. Jusque là, les taux de mobilité s'en sont trouvés accrus.

M. Cherrier voudrait aussi connaître l'idée que les ménages se faisaient de leurs enfants. M. Bideau s'interroge sur la fréquence des mariages célébrés le mardi (70 % à Thoissey) fréquence qu'on ne retrouve plus après 1790.

Le débat s'achève sur la question qui reste la plus neuve de tout le travail présenté ce soir : la fécondité. M. Bideau répond à une question de M. Durand que la très forte fécondité observée à Thoissey, est dûe à la mise en nourrice, à un âge relativement bas du mariage (60 % des filles se marient avant 25 ans) et à la très forte mortalité infantile.. M. Peyrot deman-

de alors comment s'explique ce mariage précoce des filles de Thoisse. Le
problème n'est plus proprement démographique, mais il serait fondamental de
pouvoir le résoudre

=====

ORIGINE DES CONJOINTS PAR PAROISSE

nés dans un rayon de 25 km (1739 - 1789)

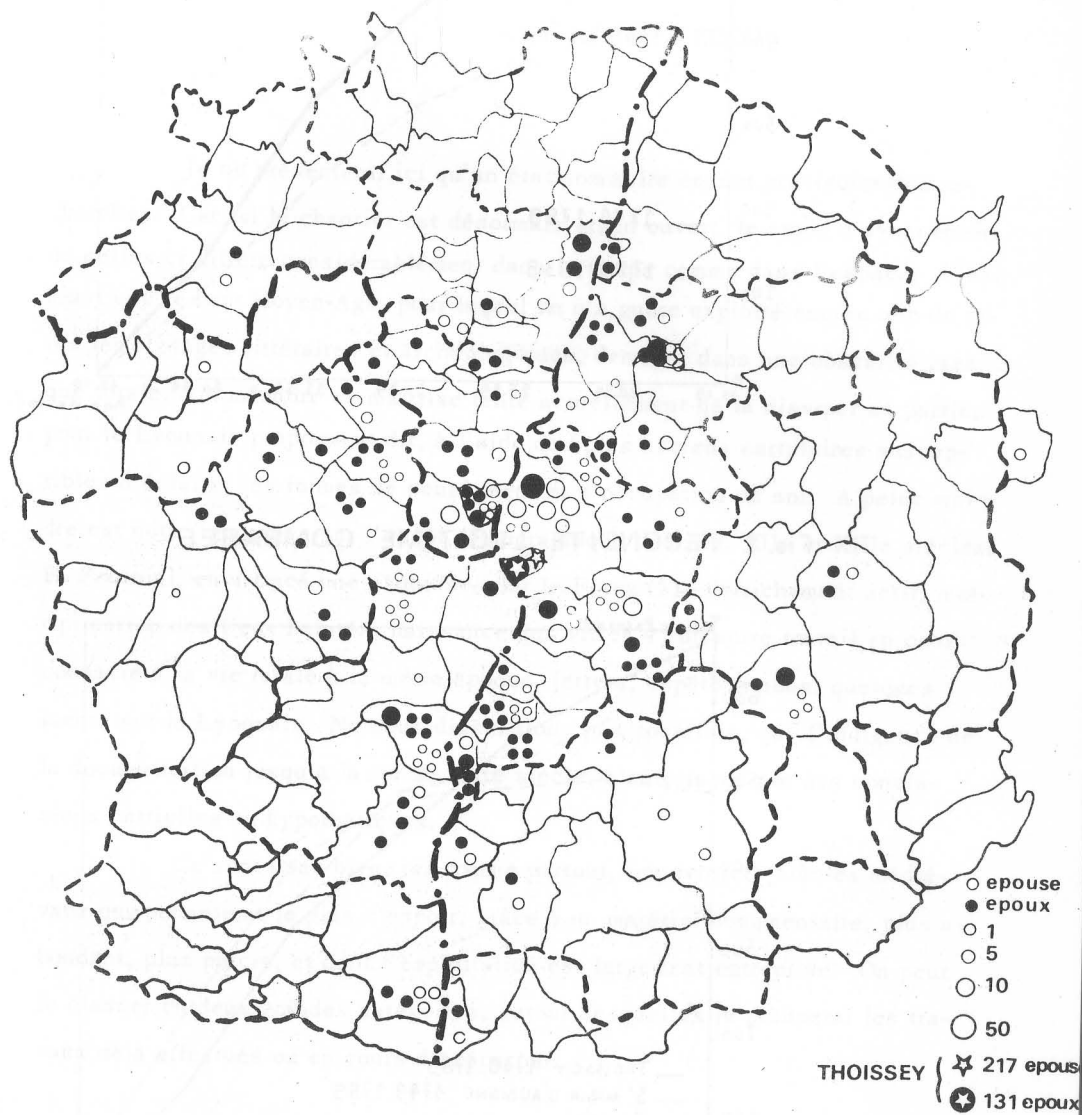


Fig. 1 TAUX DE FECONDITE LEGITIME

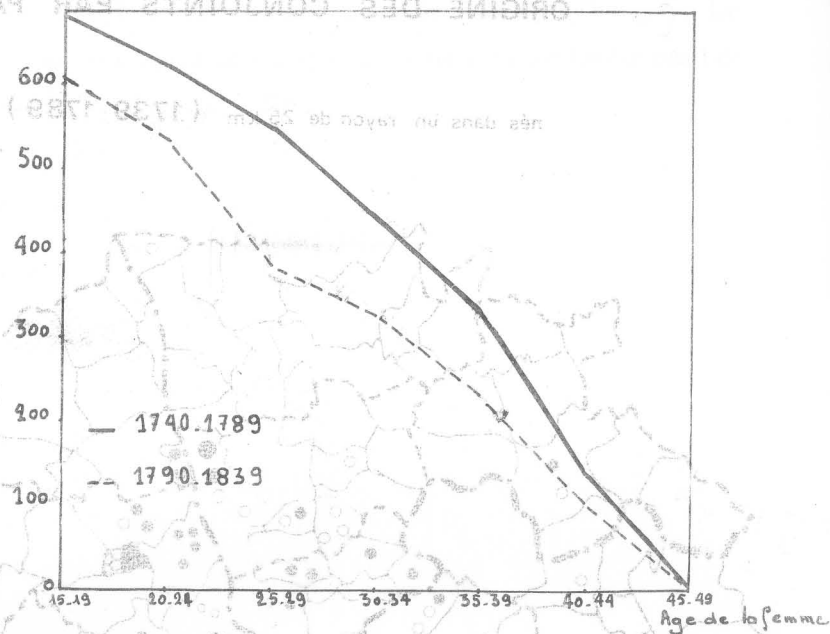


Fig. 2 FECONDITE LEGITIME COMPAREE

